

Convention de partenariat de recherche/action entre l'Etablissement et l'Université Paul Valéry de Montpellier 3

Délibération n° 17-37-B

Date de la convocation : 27 mars 2017

Le Bureau,

Membres présents, représentés ou ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie ANTON (Orléans)
M. Christian BARLE (SINALA de la Nièvre)

M. Patrick BAGOT (Conseil départemental du Cher)

M. Jean-François BARNIER (Saint-Etienne Métropole), représenté par M. Jean-Pierre BERGER

M. Jean-Paul BOISNEAU (Conseil départemental du Maine-et-Loire)

M. Pierre BROSSELLIER (SICALA Anjou Atlantique)

M. Jacques CHEVTCHENKO (Tours Métropole Val de Loire)

M. Christian CHITO (Conseil départemental de l'Allier)

M. Louis DE REDON (Conseil départemental du Loir-et-Cher) M. Benoit FAUCHEUX (Conseil régional Centre-Val de Loire)

M. David EDECHET (Deservice Assistantial Celline)

M. Daniel FRECHET (Roannais Agglomération)

M. Laurent GERAULT (Conseil régional des Pays de la Loire)

Mme Christian JODAR (Conseil départemental de la Loire)

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE (Montluçon)

M. Bruno LIANCE (SICALA du Cher), représenté par M. François GAMBADE

M. Bernard PALPACUER (Conseil départemental de la Lozère)

M. Jean-Pierre REZÉ (SICALA d'Indre-et-Loire)

M. Georges ASSEZAT (SICALA de la Haute-Loire) à M. Bernard PALPACUER
Mme Frédérique COLAS (Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté) à M. Benoit FAUCHEUX
M. Christian COUTURIER (Nantes Métropole) à M. Laurent GERAULT
Mme Jennifer DA SILVA (Bourges) à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE
Mme Isabelle DEVAUX (Saumur Val de Loire) à M. Jean-Paul BOISNEAU
M. Alain HERTELOUP (Conseil départemental de la Nièvre) à M. Patrick BAGOT
M. Gabriel MAQUIN (Vichy) à M. Jacques CHEVTCHENKO
M. Bernard SAUVADE (Conseil départemental du Puy-de-Dôme) à M. Christian CHITO

M. Jean-Pierre TAITE (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) à M. Daniel FRECHET

M. Rémy VIROULAUD (Limoges) à Mme Stéphanie ANTON

 vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Etablissement public Loire Bureau du 17 mai 2017 Délibération n° 17-37-B

- -vu l'arrêté du Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation du 22 novembre 1983, portant constitution de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (Etablissement public Loire),
- vu les statuts,
- vu le règlement intérieur,
- -vu la délibération n°16-23 du Comité Syndical du 17 mars 2016 donnant délégation au Bureau.

décide

Article un

D'autoriser la signature d'une convention de partenariat recherche/action entre l'Etablissement et l'Université Paul Valéry de Montpellier 3, au titre de l'accompagnement d'un territoire à enjeux forts dans l'élaboration du diagnostic de sa stratégie territorialisée et cohérente de réduction du risque inondation.

Article deux

De fixer l'enveloppe maximale des dépenses correspondantes à 20 000 €, financées à partir des crédits disponible pour l'action « Appui collectivité TRI/SLGRI » et de solliciter un financement de l'Europe (FEDER).

Article trois

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes

Le Président

de l'Etablissement public Loire

Daniel FRECHET

Date de transmission

à la préfecture : 18 MAI 2017

Date d'affichage:

1 9 MAI 2017

Certifié exécutoire :

Le directeur général des services

Jean-Claude EUDE

REÇU A LA PREFECTURE DE LA REGION CENTRE LE 1 8 MAI 2017

S.G.A.R.

0359